

AVIS DE MARCHÉ

N° d'enregistrement interne : ST25PA10

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Commune de GRUISSAN

Hôtel de Ville

11 430 GRUISSAN

Pouvoir adjudicateur : La Commune de GRUISSAN.

PROCEDURE :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

OBJET DU MARCHÉ :

ST25PA10_ Maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de la maison médicale

Aucune variante n'est autorisée.

Les critères d'attribution et conditions de participation sont précisés dans le Règlement de la Consultation.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://marchespublics.aude.fr>.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES : Vendredi 20 juin 2025 à 14h00

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : mardi 21 mai 2025